



NOTRE Actualité

EDITION / N° 70 / NOVEMBRE 2020

Célébrations 175e Sainte-Cécile-de-Milton en 2021

La COVID-19 et les changements demandés par la santé publique en tant que zone rouge ont fait travailler davantage le comité des Célébrations du 175e de Sainte-Cécile-de-Milton.

Lancement de la programmation

Malgré les incertitudes, le lancement de la programmation se fera le 17 décembre prochain par M. le Maire Paul Sarrazin. La formule reste à être déterminée, c'est pourquoi, nous vous invitons à nous suivre sur la page Facebook de la Municipalité ou sur la page Facebook Célébrations 175e Ste-Cécile de Milton, pour avoir toutes les informations.

175 ans, ça se fête!

Vous recevrez par la poste, suite au lancement, notre programmation qui est prévue pour l'année à venir. Des conférences pour faire des belles découvertes, ainsi que des activités pour se retrouver et s'émerveiller. Nous souhaitons que nous retrouvons la possibilité de se réunir pour échanger et festoyer en 2021.

La collaboration des entreprises d'ici est aussi sollicitée pour la réussite des activités. Nous remercions déjà ceux et celles qui se sont impliqués.

Invitation!

Le comité vous invite à être avec nous pour célébrer de la maison le 175e. Que ce soit en affichant le logo à votre fenêtre ou bien simplement afficher le chiffre 175e sur votre porte ou dans la neige! Soyez imaginatif et à bientôt!



Le comité des Célébrations du 175e

Assises : Yvette Lussier et Isabelle Martin

Debout : Jacqueline Lussier Meunier, Denise Z. Maurice, Johanna Fehlmann, Gérard Gévry, Paul Sarrazin, Joanne Harnois, Martin Bruneau et Pauline Jacques.

Programmation À venir
www.miltonqc.ca

Informations
450-378-1942



Sainte-Cécile-de-Milton



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

J'aurais préféré commencer mon mot du maire par un autre sujet que la COVID. Sans grande surprise, notre région administrative l'Estrie pour la santé est tombée au rouge. Il fallait s'y attendre les cas sont en nette progression, et ça partout au Québec.

Plusieurs d'entre-vous nous ont interpellés à savoir dans quelle région administrative appartient-on?

Votre questionnement est pertinent, comme citoyen et municipalité, Sainte-Cécile-de-Milton fait partie de la région administrative de la Montérégie, par contre, au fil des années et particulièrement dans les dernières, plusieurs ministères de qui on relève ont transféré les services dispensés à la MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi vers l'Estrie.

C'est le cas pour le tourisme, la SQ, l'environnement, le MTQ et la santé. Donc, même s'il y a quelques semaines la Montérégie est passée au rouge, et comme Sainte-Cécile-de-Milton relève de l'Estrie pour la santé, nous avons été épargnés à ce moment. Ce n'est plus le cas maintenant, l'Estrie ayant basculé au rouge ce 12 novembre.

Une pléiade de mesures viennent avec cette désignation, vous les connaissez tous aussi bien que moi. Pour ce qui est des services municipaux, tous sont maintenus avec les mesures sanitaires qui s'y rattachent, et ce avec notre personnel sur place. Toutes activités communautaires sont interdites. Il en va de même pour les rassemblements dans nos édifices et terrains publics. Toutes les séances du conseil et consultations sont dorénavant sans public, nous revenons en mode virtuel, et ce jusqu'à nouvel ordre.

En ce qui a trait au cas de COVID sur notre territoire nous sommes toujours dans le classement 0-5, c'est-à-dire pas de cas, jusqu'à cinq. Depuis le début de la pandémie, six cas ont été diagnostiqués pour Sainte-Cécile-de-Milton. Pour votre information tous les jours je reçois un bilan de la santé publique du CIUSSS et nous avons des rencontres virtuelles aux deux semaines avec la direction du CIUSSS et de la santé publique.

Je me joins au message de notre premier ministre, M. Legault. Nous comptons sur vous tous pour réduire la propagation de ce virus. Nous souhaitons très fort réunir nos familles pour la période des fêtes. Nos efforts ne doivent pas être vains et je sais que dans notre communauté le respect des mesures est pris au sérieux et que vous contribuez à ce que notre communauté ne soit pas un foyer d'éclosion. Nous vous en sommes reconnaissants et vous remercions de continuer à faire ces efforts et à être résilient.

Nous tenons aussi à vous inviter à faire vos achats de Noël en Haute-Yamaska, mais encore plus particulièrement chez nous! En ces temps difficiles, l'achat local, c'est d'offrir un cadeau à nos commerçants en plus de découvrir des produits d'exceptions tout en faisant plaisir à vos proches. Nous avons plusieurs commerces de toutes sortes prêts à vous recevoir ou à vous livrer leurs produits. Acheter chez nous, c'est soutenir notre économie, créer de l'emploi, encourager nos commerçants et trouver des cadeaux uniques!

Vous êtes notre raison d'être

Paul Sarrazin

INFO COVID-19

L'Hôtel de Ville reste ouverte. Les citoyens qui se présentent à l'Hôtel de Ville doivent suivre les recommandations de la santé publique, soit : porter le masque et être à 2 mètres de distance des autres citoyens.

Le bureau de l'urbanisme reste accessible sur rendez-vous.

La séance publique de décembre et le dépôt du budget 2021 seront à huis clos. Ces séances seront diffusées en direct sur Facebook (page Municipalité Sainte-Cécile-de-Milton).

Les locations de la salle communautaire sont suspendues jusqu'au 15 janvier 2021.

Il n'y aura pas de **programmation loisirs** pour l'hiver 2021.

Nous prévoyons ouvrir la **patinoire**, mais pas le chalet. Il faudra donc mettre ses patins à l'extérieur.

Il est possible de sortir faire de l'exercice et profiter du grand air! Alors faites vous des petits plaisirs, tout en respectant les consignes de la santé publique.

Pour connaître l'état de situation en Estrie, consultez : santeestrie.qc.ca/covid-19

Prenez soins de vous!

Fermeture de l'Hôtel de Ville Période des Fêtes 2020

Veillez prendre note que les bureaux seront fermés du jeudi 24 décembre 2020

au lundi 4 janvier 2021 inclusivement.

ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 9 novembre 2020 tenue au Centre communautaire,
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

Présences : 7 Absence : 0

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 9 novembre 2020
 - 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020
 2. **Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale**
 - 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'octobre 2020 et dépôt du rapport mensuel de délégation 538-2015
 - 2.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31-10-2020
 - 2.3 Approbation des comptes à payer
 - 2.4 Fin de probation et embauche de Mme Isabelle Martin au poste de responsable loisirs, vie communautaire et communications
 - 2.5 Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2019
 - 2.6 Fermeture du bureau municipal à partir du 24 décembre 2020 et la réouverture le 5 janvier 2021
 - 2.7 Avis de motion règlement 613-2020 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021
 - 2.8 Emprunt temporaire au fonds de roulement
 - 2.9 Renouvellement du contrat d'assurance collective avec la FQM pour 2021
 - 2.10 Renouvellement de l'entente contrôle animalier pour 5 ans (2021 à 2025)
 - 2.11 Autorisation de paiement final à Construction Blanchard et Frères 1994 inc. – SCM-2019-12
 - 2.12 Autorisation de paiement à BDJ Ménard inc. – SCM-2020-33 – achat et installation d'une lame à neige pour le camion Ford F-150 - 2012 (rouge)
 - 2.13 Calendrier des assemblées de conseil 2021
 - 2.14 Autorisation de paiement à Entreprise C. Provost – SCM-2020-44 - Nettoyage de garde-fous et d'accotements
 - 2.15 Ami-Bus –prévisions budgétaires 2021 – Ville mandataire – Tarification – Mandat – Autorisation signature entente
 - 2.16 Autorisation de paiement à Surfaces sportives Prévost inc. – SCM-2020-35 – lignes permanentes terrain de soccer à l'école Ste-Cécile
 - 2.17 Abrogation de la résolution 2020-10-304 – Autorisation d'une banque d'heures pour services professionnels en génie civil à Dave Williams – Infrastructures – civil
 - 2.18 Autorisation d'une banque d'heures pour services professionnels en génie civil à Dave Williams – Infrastructures – civil
 3. **Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains**
 - 3.1 Aliénation du tracteur Kubota 1999
 - 3.2 Adjudication du contrat SCM-2020-39 de gré à gré à ARRI construction pour l'achat d'une marquise pour l'entrée des employés au 112 rue Principale
 - 3.3 Décompte progressif # 4 – Final – Travaux de la nouvelle rue entre les rues Boulais et Bagatelle – SCM-2019-04
 - 3.4 Adjudication du contrat SCM-2020-47 de gré à gré à Pavage Montérégie inc. – Pavage des rues Béland, Racine et 1^{er} Rang Est
 - 3.5 Autorisation d'aller en appel d'offres SCM-2020-49 pour le remplacement de deux ponceaux et les travaux de pavage sur les voies publiques à réaliser en 2021
 - 3.6 Autorisation de paiement à Huard Excavation inc. – SCM-2020-46 – Réparation conduite pluviale rue Racine
 4. **Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu**
 - 4.1 Rapport des permis émis durant le mois d'octobre 2020
 - 4.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17-09-2020
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 615-2020 modifiant le règlement général numéro G-100
 - 4.4 Demande de dérogation mineure no. DPDRL200161 / Lot 3 557 143
 - 4.5 Demande de dérogation mineure no. DPDRL200185 / Lot 5 524 735
 - 4.6 Adjudication du contrat SCM-2020-41 de gré à gré à Mme Aude Kalcina pour la création d'une base de données géoréférencée sur les fosses septiques de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
 5. **Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication**
 - 5.1 Adjudication du contrat SCM-2020-48 de gré à gré à Qidigo –Intégration du programme de gestion des loisirs au nouveau site Web de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
 6. **Période de questions**
 7. **Levée de la séance**
- M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE^{du}JOUR

Séance extraordinaire du 16 novembre 2020 tenue au Centre communautaire,
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

Huis Clos
séance filmée sur Facebook Live

Présences : 5 Absences : 2 (Mme Jacqueline Meunier et M. Claude Lussier)

1. Ouverture de la séance – Vérification du quorum
2. Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation d'achat de deux (2) terrains appartenant à Mme Isabelle Duhamel, soit les lots 6 363 871 et une partie du lot 6 387 609
4. Autorisation de mandat à Me Nancy Brodeur concernant les services professionnels liés à l'achat de deux (2) terrains appartenant à Mme Isabelle Duhamel, soit les lots 6 363 871 et une partie du lot 6 387 609
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

INFOS-MRC

APPUI FINANCIER AUX PROJETS DE SA COMMUNAUTÉ!

LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ANNONCE SES 5^e, 6^e et 7^e APPELS DE PROJETS POUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Les coopératives, les organismes communautaires, paramunicipaux, les municipalités locales, de même que les organismes à but non lucratif ont l'opportunité de contribuer au développement de leur communauté en mettant en place des projets uniques, à leur image, et répondant aux préoccupations spécifiques à la Haute-Yamaska.

Nouveauté cette année : la MRC a ajouté les saines habitudes de vie et la mobilité durable aux champs prioritaires régionaux dans lesquels les projets peuvent s'inscrire.

Dates à retenir

Les organismes qui souhaitent déposer un projet doivent d'abord prendre contact avec le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC qui les accompagnera dans leurs démarches.

Ils doivent ensuite obtenir une résolution d'appui de la municipalité ou des municipalités sur le territoire desquels le projet sera mis en oeuvre. Pour 2021, les demandes d'appui auprès des municipalités doivent être transmises **avant le vendredi 15 janvier 2021, à midi.**

L'appel de projets prendra fin le **vendredi 19 février 2021, à midi.**

Le formulaire de présentation de projet, les grilles d'évaluation ainsi que la Politique cha-peautant le FDC sont disponibles sur le site Web de la MRC au Haute-yamaska.ca, dans la section Développement local et régional.

Les sommes allouées dans le cadre du FDC sont rendues disponibles grâce à une aide financière du MAMH via le Fonds régions et ruralité, volet 2.

PROJET DOMICILIAIRE – 5 TERRAINS à VENDRE, RUE TOUCHETTE
Contactez : M. Côté 450-378-1942*123 comptabilite@miltonqc.ca

Rue Principale
Rue Bagatelle
Rue Touchette
VENDU
Non dispo-
Non disponible
Sainte-Cécile-de-Milton

INFOS-SÉCURITÉ ET CITOYENS



*Service de sécurité incendies de
Roxton Pond/Ste-Cécile-de-Milton*

Un petit rappel de vérifier votre trousse d'urgence et la compléter s'il y a lieu

Quoi inclure dans une trousse d'urgence domestique

Dans un même contenant (sac à dos, bac de plastique, etc.), rassemblez les articles suivants :

- ◆ Eau potable — 2 litres par personne par jour, pour au moins 3 jours
- ◆ Nourriture non périssable — provision pour au moins 3 jours
- ◆ Ouvre-boîte manuel
- ◆ Radio à piles et piles de rechange
- ◆ Lampe de poche et piles de rechange
- ◆ Trousse de premiers soins
- ◆ Bandages adhésifs
- ◆ Compresses de gaze stériles
- ◆ Ciseaux Pince à épiler
- ◆ Épingles Antiseptiques
- ◆ Analgésiques Articles pour l'hygiène
- ◆ Brosses à dents Serviettes
- ◆ Savon Papier hygiénique
- ◆ Argent comptant et monnaie
- ◆ Jeu de clés pour la voiture et la maison
- ◆ Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes
- ◆ Chandelles
- ◆ Briquet et/ou allumettes
- ◆ Couteau de poche multifonctionnel
- ◆ Masques anti poussière
- ◆ Couvertures
- ◆ Papiers personnels importants (photocopies)
- ◆ Pièces d'identité
- ◆ Sacs à ordures en plastique

- ◆ Polices d'assurance
- ◆ Ordonnances pour les médicaments et les lunettes
- ◆ Plan de sécurité
- ◆ Liste des personnes à joindre en cas d'urgence

Pensez aussi à inclure les articles suivants :

Pour votre bébé

- ◇ Lait maternisé ; Couches jetables; Biberons

Pour vos animaux domestiques

- ◇ Nourriture; Médicaments; Accessoires

Il faut penser à :

- ◆ Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible
- ◆ Informez les membres de votre famille de son existence et de l'endroit où elle est rangée
- ◆ Vérifiez annuellement le contenu de votre trousse
- ◆ Remplacez au besoin l'eau ou tout autre article ayant été utilisé

Quoi inclure dans une trousse d'urgence pour la voiture

Avant de prendre la route l'hiver, assurez-vous d'avoir des objets dans votre voiture, à portée de main :

- ◆ allumettes et bougies, rangées dans une boîte étanche (pour se réchauffer ou s'éclairer)
- ◆ lampe de poche et piles de rechange
- ◆ pelle, grattoir et balai à neige
- ◆ sable ou sel
- ◆ câbles de démarrage
- ◆ fusées éclairantes
- ◆ plaques d'adhérence (bandes de traction)
- ◆ constat amiable
- ◆ trousse et manuel de premiers soins
- ◆ vêtements chauds et bottes de rechange
- ◆ bouteilles d'eau et aliments non périssables
- ◆ couvertures
- ◆ cartes routières
- ◆ pièces de monnaie ou carte d'appel, si vous n'avez pas de téléphone cellulaire



Remisage de la bonbonne du BBQ

Pour la plupart d'entre nous, la saison du BBQ est terminée. Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreposer des bouteilles de gaz propane à l'intérieur. La présence d'une bonbonne à l'intérieur d'un espace fermé, tel que dans une maison, un garage ou une remise, constitue un risque d'incendie et d'explosion. Les risques demeurent les mêmes en présence d'une bouteille vide. L'entreposage doit se faire à l'extérieur. Sur votre patio, assurez-vous que la bouteille est placée à plus de 1 m (3 pi) de toute ouverture et à plus de 3 m (10 pi) d'une source d'allumage et d'une prise d'air d'un appareil.

INFOS-SÉCURITÉ

RAPPEL DE PRODUITS

Le présent rappel volontaire vise le combustible allume-charbon de bois liquide sans pétrole « **All Natural Clean-Fuel** » de **Royal Oak** vendu dans une bouteille en plastique de 946 ml (32 oz liq.). La bouteille est blanche avec une étiquette de couleur beige et noire et un bouchon marron. Le CUP 0 16800 25000 2 figure à l'arrière de l'étiquette.



Un jet de flamme peut se produire lors du remplissage en combustible d'un produit portable à feu allumé. Un jet de flamme se produit très rapidement lorsque du combustible est versé, contrairement aux avertissements de sécurité sur l'étiquette, dans un pot à feu qui brûle encore ou qui est encore chaud et que la flamme n'est pas visible. Cela peut entraîner l'expulsion rapide d'une explosion de combustible enflammé hors du conteneur et parcourir une distance dangereuse pour l'utilisateur et les spectateurs. Un jet de flamme est inattendu et se produit en une fraction de seconde, de sorte que l'utilisateur et/ou les personnes à proximité sont incapables de réagir assez rapidement pour s'éloigner du jet de flamme arrivant dans leur direction.

Le présent rappel vise le **combustible à fondue flamme bleue de Recochem** vendu dans une bouteille blanche et bleue de 500 ml (Numéro d'article 14-550, CUP 056438145509).

risques graves d'incendie et de brûlure associés aux jets de flamme qui peuvent résulter de l'utilisation de certains produits portables qui utilisent certains contenants de combustible à base d'alcool versables qui ne sont pas munis d'un pare-flammes.



Un jet de flamme peut se produire lors du remplissage en combustible d'un produit portable à feu allumé. Un jet de flamme se produit très rapidement lorsque du combustible est versé dans un pot à feu qui brûle encore ou qui est encore chaud, et que la flamme n'est pas visible. Cela peut entraîner l'expulsion rapide d'une explosion de combustible enflammé hors du conteneur et parcourir une distance dangereuse pour l'utilisateur et les spectateurs. Un jet de flamme est inattendu et se produit en une fraction de seconde, de sorte que l'utilisateur et/ou les personnes à proximité sont incapables de réagir assez rapidement pour s'éloigner du jet de flamme arrivant dans leur direction.

Le présent rappel vise **les sonnettes vidéo intelligentes Ring (2^e génération) portant le numéro de modèle 5UM5E5.**

Ces sonnettes sont munies d'un anneau bleu à l'avant et étaient offertes en deux couleurs : « nickel satiné » (noir et argenté) et « bronze vénitien » (noir et bronze). Ces produits étaient vendus avec un support de fixation et un câble de chargement USB.



Les sonnettes de communication bidirectionnelle peuvent être câblées ou être alimentées par une pile et offrent une fonction de vision nocturne. Le logo « Ring » figure à l'avant, au bas de la sonnette et le numéro de modèle et de série figurent sur l'étiquette à l'arrière de la sonnette et sur l'emballage extérieur. Les consommateurs peuvent déterminer si leur sonnette est visée par le présent rappel en inscrivant leur numéro de série à l'adresse suivante : <http://support.ring.com/ring-2nd-gen-recall>. Seuls les modèles de sonnettes vidéo Ring de deuxième génération portant certains numéros de série sont rappelés.



Recensement des Services de Garde par le Service incendie de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton

Parce que nos enfants sont la prunelle de nos yeux, travaillons ensemble main dans la main. Votre service incendie procède actuellement au recensement des **services de garde en milieu familial (SGMF) qui ne sont pas affiliés à Familigarde**. Nous vous demandons votre collaboration dans l'atteinte de cet objectif.

Ainsi, si vos enfants fréquentent un service de garde en milieu familial sur le territoire de la municipalité, ou si votre résidence abrite un tel service, vous devez en informer le service incendie.

Lorsqu'il s'agit de la sécurité de nos enfants, nous devons nous assurer que toutes les mesures pour les protéger ont été mises en œuvre. Grâce à ces informations précieuses, le service incendie sera en mesure d'assister le SGMF à l'élaboration de mesures à prendre en cas d'incendie. De plus, nous pourrions lorsque la période le permettra, offrir des activités de sensibilisation avec les enfants.

Merci de votre habituelle collaboration

Le service de prévention incendie

(450) 372-6875, poste 251

prevention@roxtonpond.ca





Halloween 2020



Merci à toutes les familles qui ont participé au concours de costumes en familles. Nous avons reçu 35 photos!

Les familles Érika Larouche, Evelyne Lussier et les Maltais, (en ordre pour les photos) ont gagné les 3 seaux de bonbons de la Fondation Louis-Philippe Janvier, de chez Maître Glacier. Granby

Toutes les photos sont sur la page Facebook de la Municipalité Sainte-Cécile-de-Milton.



Jardin des citoyens

Grâce aux dons des citoyens et au travail des membres du comité Agir-Vert, la bibliothèque libre-service est maintenant dotée d'un jardin des vivaces qui va fleurir l'an prochain. Les plantes des boîtes de pommes colorées qui ont garni différents endroits dans le village par le passé ont aussi trouvé leurs places à cet endroit.

Vous pourrez y voir : Iris mauve et jaune, Hosta, Rudbeckia jaune, Hébé orange, Hydrangée, Cœur Saignant, et bien d'autres.

Merci à toutes les personnes impliquées dans cette action qui embellit notre environnement.

Actions qui réunit les R's du comité Agir Vert :
Recycler, réutiliser, réemployer, revitaliser, relocaliser

Des membres du comité Agir Vert sont venus planter des vivaces au bâtiment patrimonial, sous la direction de M. Daniel Pinsonneault, paysagiste. Le plan a été réalisé par le responsable de l'urbanisme; Sofiane Fiala, et la préparation par les employés des travaux publics; Luc et Louis Ménard. Les démarches ont été réalisées par Geneviève Bessette soutien à l'urbanisme. Merci à vous tous!



GUIGNOLÉE 2020

DONNONS GÉNÉREUSEMENT!

L'Estrie étant maintenant déclarée « zone rouge » par les autorités en ce qui a trait au COVID-19, SOS Dépannage a dû remettre en question la manière « traditionnelle » pour la 30^{ème} édition de la Guignolée. Nous aurions préféré une ambiance autrement plus festive mais pour cette fois-ci, elle se déroulera sous la forme d'une collecte de fonds qui aura lieu **du 16 novembre au 23 décembre 2020**. La population pourra donc exprimer sa générosité et son soutien au moyen de dons en utilisant une des méthodes suivantes :



- Site internet spécifiquement dédié à la Guignolée : www.guignoleesos.org
- Par la poste ou en personne au 327, rue Matton, Granby (Qc), J2G 7R1

Les fonds collectés serviront à financer les opérations liées au programme de récupération en supermarché et à l'achat de denrées spécifiques aux besoins en quantité suffisante et à prix de volume. Nous priorisons toujours les fournisseurs locaux et acheter Québec, nos supporteurs de première ligne.

Il faut savoir qu'avec \$1 récolté, SOS Dépannage crée au moins \$10 de service alimentaire. **SOS Dépannage compte sur la fidèle et réputée générosité de la population pour faire de la version 2020 une occasion de montrer que c'est ensemble qu'on y arrivera! Merci à nos partenaires!**

Célébrations 175e Sainte-Cécile-de-Milton

Saviez-vous que...

La Municipalité a eu 39 maires recensés entre 1847 et 2020. Les premiers écrits ne sont pas complets. Mais à partir de 1861, nous avons la liste complète. Le système d'élection a bien évolué, ainsi que la stabilité!

1. Étienne Lacoste 1847
2. B. Sanupe 1849
3. Edmond Langlois 1854
4. Pierre H. Guyon 1855-1857 et 1865-1866 (*il a été tué par les « Indiens » au Mexique en juin 1866*)
5. Thomas Hackett 1861
6. Charles Brin 1862-1865 (*La Municipalité est érigée en 1864 officiellement, durant le mandat de M. Brin*)
7. François-Félix Legendre 1866-1867
8. Antoine Côté 1868-1869
9. Théophile Brunelle 1870-1871
10. Frédérick Dalpé dit Pariseau 1872, 1887-1888, 1891-1892, 1897
11. Damien Langevin 1873
12. Charles Willard 1874, 1877-1878, 1881-1883
13. Hypolithe Lecours 1875
14. Cléophas Leclair 1876
15. Louis Lamarche 1879-1880
16. François Dupaul 1884-1886
17. Frédéric Ledoux 1888
18. Joseph Piché 1889
19. François Bousquet 1893-1896
20. Georges Wallace 1898

21. Amable Gazaille 1899, 1901-1904
22. Joseph Flibotte 1900
23. Théophile Cabana 1905-1907, 1911-1912
24. Israël Ducharme 1908
25. Louis P. Leclerc 1909-1910
26. Norbert Lavoie 1913
27. Pierre Maurice 1914-1918
28. Herménégilde Trottier 1919-1924
29. Godefroy Perrault 1925-1928
30. Solime A. Goyette 1929-1930
31. Émile Maheu 1931-1934, 1939-1942
32. Azarie Côté 1935-1938
33. Hector Perrault 1943-1950
34. Aimé Brodeur 1951-1958
35. Robert Touchette 1959-1973
36. Lucien Gévry 1974-1984
37. Gilles Martin 1985—2004
38. Paul Sarrazin 2004—2009, 2013—aujourd'hui
39. Sylvain Beaudoin 2009-2013

Les avis publics en 1866

Les décisions et les avis publics étaient régulièrement installés sur les portes de l'église catholique de Sainte-Cécile, de l'église anglicane de Sainte-Cécile, du bureau de la corporation municipale du canton de Milton et à l'église de St-Valérien, jusqu'à l'érection de la Municipalité de Saint-Valérien.

Devoir du Maire en 1866 :

1. Maintenir l'ordre et décider des questions d'ordre appelés devant le conseil;
2. Il ne devra prendre aucune part aux discussions, ni voter en aucun cas, excepté dans le cas d'égalité;
3. Dans le cas où le maire est intéressé à prendre part à la discussion, il doit laisser la chaise et désigner un conseiller à la présidence.

INFOS-CITOYENS

RAPPEL—RAPPEL—RAPPEL

TAXES—La date limite pour le paiement des taxes municipales 2020 est passée. Si votre paiement n'a pas eu été fait, il est important de passer dès que possible à l'Hôtel de Ville, pour payer la totalité

PROGRAMMATION AUTOMNE- Il y a encore quelques personnes qui ne sont pas passées récupérer leur paiement de leur inscription de la programmation d'automne. Nous vous invitons à venir dès que possible à l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture.

VENTE D'UN TERRAIN

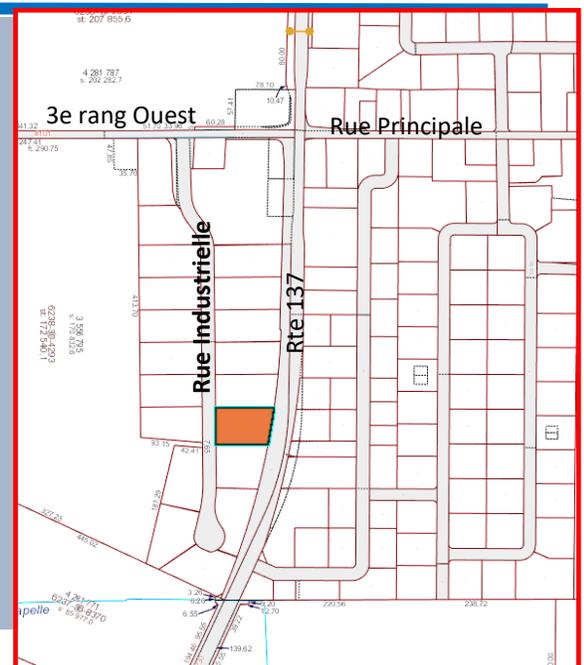
PARC PME

Pour toutes informations

Contactez:

Yves Tanguay,
Directeur général
direction@miltonqc.ca

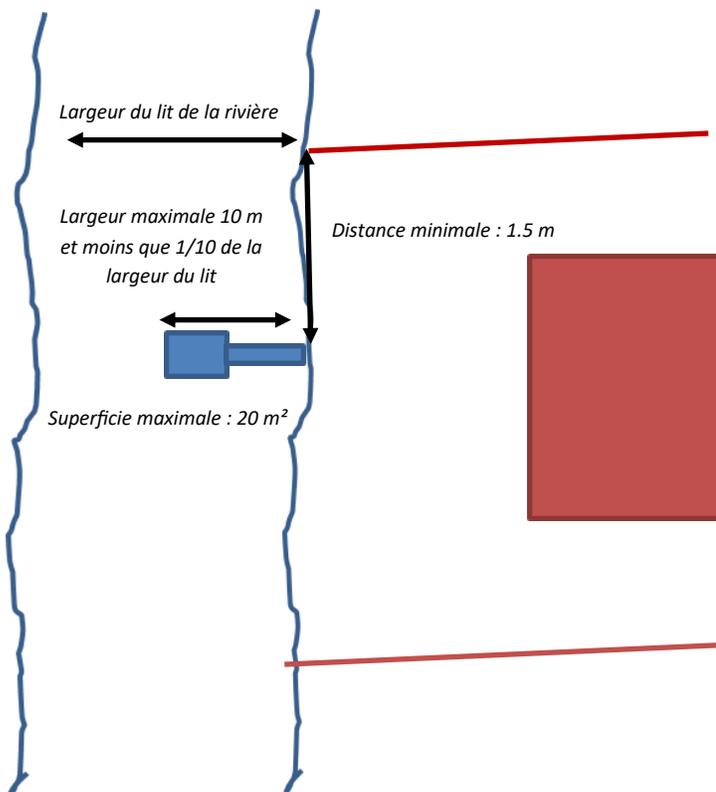
450-378-1942 * 122



Construction d'un quai

Les nouvelles normes d'implantation des quais au bord des cours d'eau et des étangs sont entrées en vigueur depuis le 15 septembre 2020. Dorénavant, la construction des quais ou débarcadères sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plates-formes flottantes, rattachés physiquement à la rive des cours d'eau doit respecter les normes suivantes :

1. Un seul quai peut être implanté par terrain riverain ;
2. La superficie maximale de 20 m² et d'une longueur maximale de 10 m sans toutefois occuper plus de 1/10 de la largeur du lit du cours d'eau ou de la distance entre la rive et le point central d'un lac ;
3. Le quai doit être situé à une distance minimale de 1,5 m des lignes latérales du terrain et de leur prolongement imaginaire dans le littoral ;
4. Aucune structure ou construction permanente de plus d'un 1 m de hauteur ;
5. Seuls les matériaux inertes comme le bois non traité, le plastique ou l'aluminium sans aucun contaminant sont autorisés pour la construction des quais.



Invitation à la collaboration citoyenne



Des citoyens ont mentionné avoir retrouvé des excréments d'animaux au sol rue Touchette. Ceci rends les marches désagréables pour aller à l'école ou tout simplement lors d'activités. Nous invitons les citoyens qui promènent leur chien d'avoir le nécessaire pour ramasser les excréments.

De plus, nous retrouvons des déchets au sol ou qui se sont retrouvés ailleurs que dans une poubelle suite à une journée de vent. Il serait important de bien jeter vos déchets dans la poubelle extérieure et de s'assurer de bien fermer le couvercle.

Merci de votre collaboration!



Stationnement dans les rues de Sainte-Cécile-de-Milton

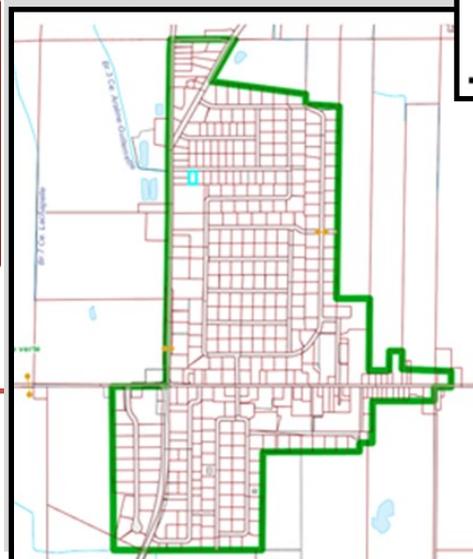
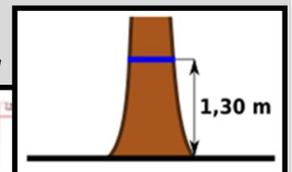
Un rappel qu'il est interdit de se stationner dans les rues de la Municipalité en tout temps. Soyons vigilants pour éviter des désagréments, surtout avec le déneigement en hiver!

Abattage d'arbres

À l'intérieur du périmètre urbain, dans une bande de largeur de 2 m des lignes d'un terrain, l'abattage d'arbres de 100 mm et plus de diamètre, mesuré à 1,3 m du sol, est autorisé uniquement pour les situations suivantes :

1. L'abattage d'arbres est requis pour la réalisation des travaux autorisés conformément aux règlements municipaux ou à des fins publiques;
2. L'arbre cause ou peut causer des dommages à la propriété publique ou privée;
3. L'arbre est considéré nuisible pour les lignes électriques ou de communication;
4. L'arbre est dangereux ou mort;
5. L'arbre est situé à moins de 3 m d'un bâtiment.

Mesure de diamètre à 1.3 m du sol



Périmètre urbain

Nouvel appel de projets pour le Fonds de développement des communautés

Vous faites partie d'un OBNL, d'un organisme communautaire, d'une coopérative, d'une organisation paramunicipale et avez des idées plein la tête pour dynamiser votre communauté? L'appel de projets 2021 du Fonds de développement des communautés est peut-être le petit coup de pouce financier qui pourrait vous aider à faire passer votre projet du rêve à la réalité.

C'est pour quel genre de projet?

Pour être admissibles, les projets doivent être en lien avec l'un des champs prioritaires d'intervention :

- Le développement et le renforcement du tissu social;
- Les services de proximité offrant des emplois durables;
- Les projets en matière d'environnement, de développement durable et de protection des services écologiques (à l'exception des études);
- La rétention des jeunes et des aînés;
- Le développement agroalimentaire et l'occupation du territoire;
- Les saines habitudes de vie et la mobilité durable. *Nouveau!*

Les projets doivent être déposés d'ici le 19 février 2021. Un montant de 250 000 \$ en subvention est disponible cette année, soit un maximum de 60 000 \$ par projet local ou études et jusqu'à 100 000 \$ par projet à incidence régionale.

Comment soumettre un projet?

La première étape pour soumettre un projet est de contacter M. Samuel Gosselin, conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire à la MRC au :

sgosselin@haute-yamaska.ca

450 378-9976, poste 2504

Il vous indiquera la marche à suivre et vous accompagnera dans l'élaboration de votre demande d'aide financière.

Où obtenir plus d'information sur cet appel de projets ou ceux qui suivront? Visitez le site Web Haute-yamaska.ca, à la page Développement local et régional.

COVID-19 - Rappel concernant le matériel sanitaire souillé

Assurez-vous de disposer du matériel sanitaire souillé adéquatement durant la pandémie.

- ♦ Les lingettes désinfectantes vont aux ordures, dans un sac scellé, pas dans la cuvette.
- ♦ Les gants en plastique, les masques et les vêtements vont aux ordures, dans un sac scellé, pas au recyclage.

La même consigne s'applique pour les produits de protection ou nettoyants potentiellement contaminés.

- ♦ Les matières déposées dans le bac de matières recyclables doivent être séparées afin d'éviter la contamination des ballots au centre de tri. Défaire ou aplatir les boîtes en carton, mettre les sacs en plastique dans un sac transparent noué, retirer le plastique de l'emballage des boîtes de biscuits ou de céréales et enlever les circulaires de leur sac en plastique sont quelques exemples de bonnes pratiques à adopter.
- ♦ Les mouchoirs doivent être placés dans un sac ou un contenant fermé à la maison, puis aux ordures dans un sac scellé

« Notre campagne, un milieu de vie à partager » Paisible, la campagne?

Sujet d'actualité s'il en est un, à la recherche de quiétude ou d'accès aux grands espaces, plusieurs personnes quittent les villes et se dirigent vers la campagne. Mais la campagne, c'est aussi un milieu de travail pour les agriculteurs, où l'on entend de la machinerie, des véhicules lourds, de l'équipement d'exploitation et des animaux.

Des efforts sont fournis par le monde agricole pour atténuer les impacts afin de ne pas trop déranger le voisinage. Ainsi, plusieurs agriculteurs ont choisi de planter certains types d'arbres près de leurs bâtiments, d'installer des ventilateurs plus silencieux ou des dispositifs acoustiques absorbants. D'autres pensent à un emplacement le plus éloigné possible des habitations quand il s'agit d'un matériel fixe, comme un séchoir à grains ou une pompe d'irrigation. Bref, en plus de respecter les normes provinciales et les règlements municipaux pour atténuer les inconvénients liés à ses activités, certains tiennent compte du moment de la journée, si cela est possible.

Comme dans toutes pratiques de bon voisinage, la communication reste la clé pour des rapports harmonieux durables entre les producteurs et leurs voisins. De l'autre point de vue, il est essentiel de garder à l'esprit qu'un agriculteur est dépendant de la température et du temps qu'il a pour mener à bien ses activités. Le travail d'agriculteur n'est pas de tout repos. Quand il doit travailler sa terre, épandre ses fertilisants, semer, récolter, sécher ses grains, il peut être contraint d'utiliser du matériel bruyant.

Cohabiter dans un milieu agricole nécessite parfois de la patience et de la compréhension.



NOTRE CAMPAGNE
UN MILIEU DE VIE
À PARTAGER



MARCHÉ AGROALIMENTAIRE DE NOËL de la Haute-Yamaska

27, 28 et 29 novembre
4, 5 et 6 décembre

Vendredi 16h à 20h
Samedi et dimanche 9h à 16h

Centre Notre-Dame
280, rue Principale, Granby

NOMBRE DE VISITEURS LIMITÉ
Vous devez obligatoirement réserver votre place horaire au tourismegranby.com.

Une invitation de: Partenaire média:

Liste des producteurs, transformateurs et artisans

1. **Au gîte des oies** Produits d'oies et de canards mulards
2. **Café zéro latitude** Producteur torréfacteur de café d'Équateur
3. **Ferme Johel** Poulets de grain
4. **Ferme les 3 clefs** Légumes frais
5. **Il était une fois une érablière** Produits de l'érable
6. **Les confiturières** Confitures, marinades, chocolats
7. **Les tendres bouchées** Boeufs, porcs, poulets et dindes
8. **Les Délices du verger** Olives artisanales marinées, condiments, mets marocains et huile d'olive
9. **Le Domaine Ives Hill** Produits du cassis (vins et dérivés)
10. **Le gars du lac** Tourtières et tartes du Lac-Saint-Jean
11. **L'École du 3^e Rang, vignoble et cidrerie** Vins, cidres, poiré, moût de pomme et liqueurs
12. **Érablière familiale P. Bernier** Produits de l'érable
13. **Fromagerie des Cantons** Fromages fins et fromage en grains
14. **Miel Fontaine** Miels, chandelles en cire d'abeille, savons au miel, chocolats, moutardes, etc.
15. **Nature en bouche** Produits comestibles sauvages
16. **Pirrello Spécialités d'importation** Huiles d'olive et tomates séchées
17. **Produits Jorick** Lapins et produits dérivés (pâté, saucisses, etc.)
18. **Porcherie Ardennes** Porcs et charcuteries
19. **Rusé comme un canard** Produits d'oies et de canards gavés (foie gras, charcuteries, etc.)
20. **Saveurs d'à côté** Boeufs et veaux
21. **Saveurs du sud** Sauces piquantes
22. **Triple à 4** Marinades, sauces et produits végétariens
23. **Trouvailles gourmandes du Canton Agneaux**
24. **Verger Jean-Pierre Bisson** Produits de la pomme





DÉCEMBRE 2020

INFOS-CITOYENS



2		Collecte ordure seulement
7	19h30	Séance du conseil—huis clos diffusion en direct sur Facebook
9		Collecte des matières recyclables et organiques
14	19h30	Présentation et adoption du budget 2021—huis clos- diffusion en direct sur Facebook
16		Collecte ordure seulement
17		Conférence de presse-Lancement de la programmation des Célébrations du 175e
23		Collecte des matières recyclables seulement
24	Bureaux Hôtel de Ville FERMÉS	
30		Collecte ordure seulement

PRENDRE NOTE QUE NOS BUREAUX SERONT FERMÉS DU 24 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER INCLUSIVEMENT

Maire Paul Sarrazin	Conseillers et conseillères	
450-378-1942 450 777-6717 maire@miltonqc.ca	Claude Lussier 450 405-3171 Sylvain Goyette 450 777-1346 Sylvain Roy 450 378-6909	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809 Johanna Fehlmann 450 777-5629 Ginette Prieur 450 372-6517
Directeur général	Yves Tanguay direction@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 122
Comptabilité, Directeur général adjoint	Pierre-Richard Côté comptabilite@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 123
Loisirs, vie communautaire, communications	Isabelle Martin viecommunautaire@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 126
Urbanisme	Sofiane Fiala urbanisme@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 132
Travaux publics	Luc Ménard travauxpublics@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 133
Soutien direction	France Tremblay soutienmun@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 127
Réception	Karine Lussier mun@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 121

RAPPEL! TEMPÊTE DE NEIGE, BACS DE RECYCLAGE, BACS DE REBUTS, BOÎTE AUX LETTRES NE FONT PAS TOUJOURS BON MÉNAGE EN HIVER!

Afin de faciliter le travail des déneigeurs et d'éviter des bris, nous vous demandons de porter une attention particulière lorsqu'au même moment des collectes de la MRC, il y a une chute de neige importante. En tout temps, les bacs doivent être déposés sur votre terrain près de la rue, mais ne doivent pas empiéter sur l'accotement. De cette façon, vos bacs ne risqueront pas d'être endommagés.

Les mêmes précautions sont de mise pour les boîtes aux lettres qui doivent être installées, elles aussi sur votre terrain, près de la rue, mais sans empiéter sur l'accotement. De plus, la hauteur de votre boîte aux lettres doit être entre 42" à 45" du sol par rapport au rebord de l'asphalte de la rue pour éviter d'être accrochées au passage par le chasse-neige. Par conséquent, les bris de boîte aux lettres occasionnés par les déneigeuses sont à l'entière responsabilité du propriétaire, si l'installation est déficiente.

Alors, soyez vigilants! Évitez les pneus, les jantes d'auto ou les blocs de béton pour maintenir le pied de votre boîte aux lettres. Utilisez plutôt un pieu bien ancré au sol.

Autant les déneigeurs que l'agent de livraison de Postes Canada pourront faire leur travail en toute sécurité sans rencontrer d'obstacle sur leur chemin.
MERCI!



Séance publique
7 décembre 2020 19 h 30
Huis clos—Diffusée sur Facebook en direct



Sainte-Cécile-de-Milton

Présentation et adoption du budget 2021
14 décembre 2020 19 h 30
Huis clos—Diffusée sur Facebook en direct

LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER.

La vaccination,
la meilleure protection



**FAITES-VOUS
VACCINER.**
clicsante.ca

Votre
gouvernement

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estre - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Québec